

Le 13 octobre 2010

Finalisation de l'acquisition par Financière Figaro Sàrl auprès de Natixis Private Equity d'un bloc de contrôle représentant 93,41% du capital de la société Initiative & Finance Investissement

En application du contrat d'acquisition, en date du 29 juin 2010, portant sur la cession par Natixis Private Equity de la majeure partie de ses activités de private equity pour compte propre en France, **Financière Figaro Sàrl** (société de droit luxembourgeois détenue par un fonds conseillé par Axa Private Equity) a réalisé le 12 octobre 2010 l'acquisition du contrôle de la société **Initiative & Finance Investissement ("IFI")**.

L'ensemble des conditions suspensives prévues à ce contrat ayant été levées, Financière Figaro Sàrl a ainsi acquis en numéraire l'intégralité des actions IFI détenues par Natixis Private Equity, soit 2 966 938 actions ordinaires, représentant 93,41% du capital et 91,63% des droits de vote d'IFI (négociées sur le marché Euronext Paris, compartiment B sous le code ISIN FR0000050072) sur la base d'un prix de 26,82 euros par action, et 1 022 actions de préférence, représentant 0,03% du capital et des droits de vote d'IFI, au prix de 89,21 euros par action. Un complément de prix d'un montant maximum de 5% du prix de base des actions cédées pourra être versé à Natixis Private Equity, si certaines conditions sont remplies.

Conformément à la réglementation applicable, Financière Figaro Sàrl déposera prochainement, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions ordinaires et des actions de préférence d'IFI, à l'exception des actions auto-détenues et des actions de préférence détenues par la société Financière Marignan avec laquelle Financière Figaro Sàrl agit de concert.

Financière Figaro Sàrl bénéficie d'un engagement d'apport aux termes duquel le RSI Caisse Nationale s'est engagé à apporter à l'offre les 164 713 actions ordinaires qu'il détient représentant 5,19% du capital d'IFI.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Cabinet Ledouble a été désigné comme expert indépendant, le 12 octobre 2010, aux fins d'émettre un avis sur les conditions et les modalités financières de l'offre, l'intention de Figaro Sàrl étant de procéder au retrait obligatoire à l'issue de cette offre si les conditions juridiques étaient réunies.

Le cours de l'action restera suspendu jusqu'à l'ouverture de l'offre.

Contact :
Initiative & Finance Investissement
96 avenue d'Iéna 75116 Paris
www.initiative-finance.com